

FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2018

Bassin versant du LAPIC

Code Station : 04179681

SAGE Baie Douarnenez

Superficie : 27.34km²

Sources des données

Nombre prélèvements : 10

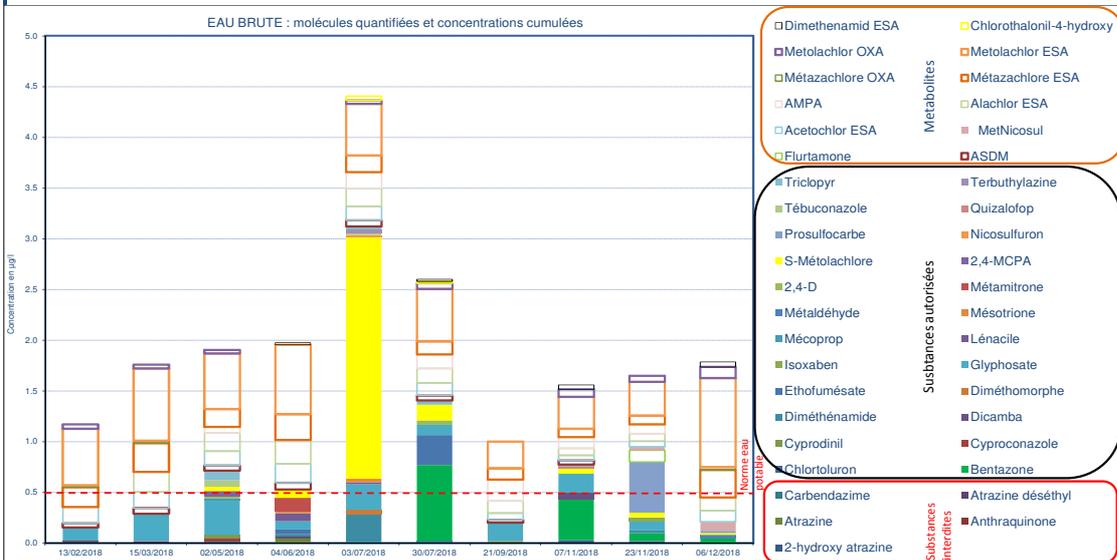
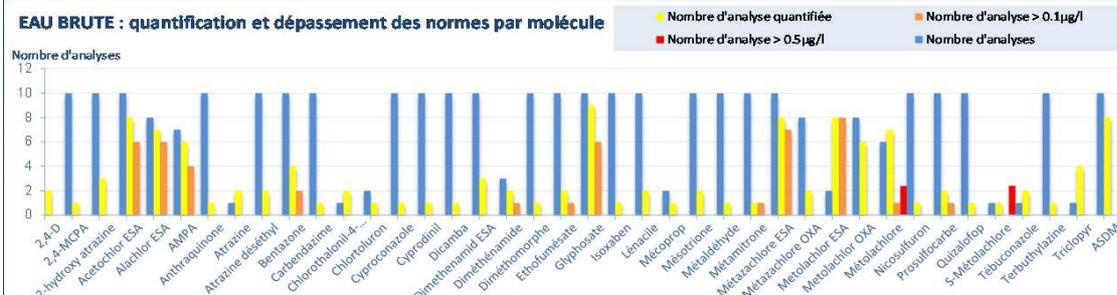
Nombre de substances analysées : 123

24 janvier 2019



ANNEE 2018

EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



Certaines molécules analysées font partie des polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique*. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre.

Normes de qualité**	Concentration par molécule	Concentrations cumulées
Eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
Eau brute	2 µg/l	5 µg/l

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

** Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique.

Etat écologique*	Paramètre	Classement 2018
Etat écologique*	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	AMPA	Bon état
	Boscalid	Bon état
	Chlortoluron	Bon état
	Diflufenicanil	Bon état
	Glyphosate	Bon état
	Métaldéhyde	Bon état
	Nicosulfuron	Bon état
Oxadiazon	Bon état	

Analyse résultats 2018

Sur 123 molécules analysées en 2018, **41 molécules ont été quantifiées**.

Parmi lesquelles,

- 10 sont des métabolites de pesticides, c'est-à-dire que ce sont des molécules issues de la dégradation d'une substance mère, appliquée sur un végétal. Par exemple, l'AMPA est le métabolite du glyphosate. Ce n'est pas la même molécule, mais elle est issue de la métabolisation de la substance mère. Les métabolites représentent pour une large part de la concentration en pesticides retrouvée. Ils comptent dans l'appréciation de la qualité du milieu au regard de la norme eau brute/eau potable. En moyenne sur l'année, 63% des quantités de produits retrouvés sont des métabolites. Ce pourcentage semble baisser lorsque les traitements sont majoritairement effectués (présence de davantage de substances actives dans le cours d'eau), et culmine à 93% en décembre quand il n'y a généralement pas de traitement de culture.

- 5 substances sont interdites d'utilisation : 3 appartiennent à la famille de l'atrazine, interdit depuis 2003, un produit qui est connu pour sa persistance dans le sol et qui est retrouvé régulièrement en baie de Douarnenez.

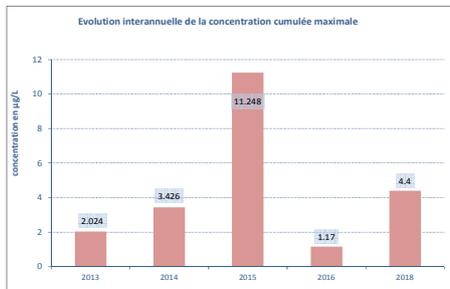
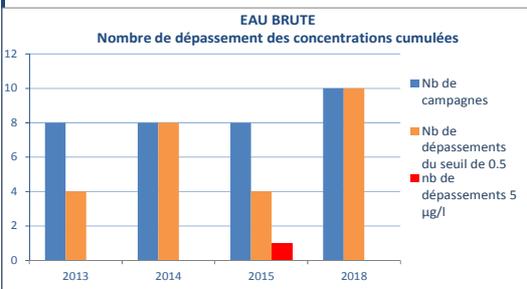
-26 substances sont autorisées, en grande majorité ce sont des herbicides mais on a également quelques fongicides et un molluscicide (méthaldéhyde). Les substances les plus retrouvées correspondant aux produits les plus utilisés (d'après l'Observatoire des ventes de produits phytosanitaires, DRAAF 2014-2015)

Pour la première fois depuis le début du suivi par l'EPAB, **100% des échantillons sur l'année ne répondent par à la norme eau potable** (taux cumulés de substances). **La norme eau potable pour une substance seule est dépassée 52 fois.**

La norme eau brute (2µg/l pour une substance donnée) est dépassée une fois.

Analyse interannuelle - 2013 à 2018

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. Les prélèvements sont donc effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes").

En 2018, on constate une forte augmentation des concentrations cumulées retrouvées (en fréquence et maximale). Cela est dû à l'amélioration de la qualité des analyses de laboratoire qui permettent de mesurer les métabolites présents dans l'eau, des molécules qui n'étaient pas quantifiées avant.

Evolution des quantifications et dépassements de normes



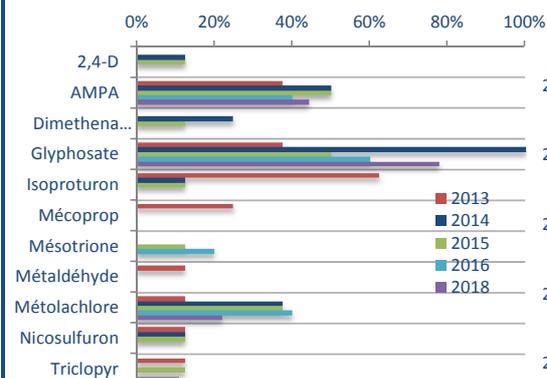
■ nombre de molécules quantifiées
■ nombre de molécules dépassant 0.1 µg/l
■ nombre de molécules dépassant 2 µg/l

Normes par molécules

Entre 2013 et 2018, on constate :

- Une importante augmentation du nombre de substances actives quantifiées. Le nombre de molécules quantifiées avec les métabolites est de 40 molécules.
- Une augmentation du nombre de molécules dépassant la norme eau potable (0,1µg/l). Le nombre de molécules dépassant 0,1mg/L est de 12 molécules avec les métabolites.
- Une molécule dépassant la norme eau brute (2 µg/l).

Eau brute : fréquence de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Eau brute : évolution des concentrations maximales pour les molécules ayant dépassé le seuil de 0,1 µg/l

